

Premier Tech Home & Garden Inc. rappelle le dégivreur de pare-brise Alaskan

Date de début : 23 septembre 2016
Date d'affichage : 23 septembre 2016
Type de communication : Rappel de produits de consommation
Sous-catégorie : Chimiques
Source : Santé Canada
Problème : Sécurité des produits
Public : Grand public
Numéro d'identification : RA-60342

Dégivreur de pare brise Alaskan (contenant aérosol, 500 g)

Description du produit

Le présent rappel vise le dégivreur de pare-brise Alaskan qui est emballé dans un contenant aérosol pressurisé bleu.

DESCRIPTION	N° UGS du magasin #	CUP	Numéros de lot
Dégivreur de pare-brise Alaskan (contenant aérosol, 500 g))	854853	056899425509	21487, 21491, 21580, 21488, 21490, 21489

Les numéros de lot figurent sous le contenant.

Identification du risque

Les contenants peuvent se corroder. Le cas échéant, le produit peut s'échapper dans le dispositif de propulsion, rendant ainsi le contenant aérosol inutilisable.

Un incident où la corrosion du contenant a entraîné une fuite a été signalé à Santé Canada et à Premier Tech Home & Garden. Aucune blessure n'a été déclarée.

Quantité vendue

Environ 56 000 contenants du produit rappelé ont été vendus au Canada.

Période de la vente

Les produits rappelés ont été vendus d'octobre 2015 à avril 2016.

Lieu d'origine

Fabriqués au Canada

Entreprises

Distributeur	Premier Tech Home & Garden Inc. Mississauga, Ontario Canada
Fabricant	Empack Spraytech Inc. Brampton, Ontario Canada



Ce que vous devrez faire

Les consommateurs devraient immédiatement cesser d'utiliser les produits rappelés et communiquer avec Premier Tech Home & Garden Inc. pour obtenir des informations pour résoudre le problème du produit. Pour en savoir davantage, ils peuvent communiquer avec Premier Tech Home & Garden Inc. au 1-800-268-2806, de 8 h à 17 h (HNE) du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), ou envoyer un [courriel](#). Conformément à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, il est interdit de redistribuer, de vendre ou même de donner les produits rappelés au Canada. Santé Canada incite les Canadiens à signaler tout incident touchant la santé ou la sécurité lié à ce produit ou à tout autre produit de consommation ou cosmétique en remplissant [le formulaire de rapport d'incident concernant un produit de consommation](#). Le présent rappel est également publié sur le site [Web Portail global sur les rappels de produits de l'OCDE](#), qui présente d'autres renseignements sur les rappels de produit de consommation internationaux.